

SIST Mayotte – MEDETRAM informe les employeurs et leurs salariés que leur service de santé au travail inter-entreprise est toujours à leurs côtés, même durant cette crise de COVID-19.

MEDETRAM s'adapte à la situation, conformément à la réglementation mise en place, certaines visites médicales du travail sont donc toujours effectuées. Le médecin du travail répond aux questions des employeurs, et vous pouvez lui écrire à [covid-19@medetram.yt](mailto:covid-19@medetram.yt)

MEDETRAM propose à ses entreprises adhérentes et leurs salariés une cellule de soutien psychologique en Français et Shimaore. Il suffit d'envoyer ses coordonnées à [psychologue@medetram.yt](mailto:psychologue@medetram.yt), qui se chargera de planifier le rendez-vous,. S'il est impossible d'envoyer un email, l'employeur ou son salarié peut appeler le numéro de permanence au 0269 602 383 qui transmettra la demande.

Les renseignements sur la crise sanitaire évoluant rapidement, notre site internet [medetram.yt](http://medetram.yt) est régulièrement mis à jour afin un maximum d'information et de soutien à nos employeurs et nos salariés

Nous restons plus que jamais aux côtés de nos adhérents pour les accompagner et faire face à cette crise sanitaire sans précédent.

En cas de besoin, contactez  
Permanence MEDETRAM : 0269 602 383  
[contact@medetram.yt](mailto:contact@medetram.yt)

*Nous vous rappelons que si l'un de vos salariés présente des signes d'infection respiratoire, vous ne devez **en aucun cas l'orienter vers notre service**. Dans ce cas, il convient en effet de se référer aux consignes émises par le Ministère de la santé disponible sur notre site internet.*

